

Annexe I

Note d'orientation

Note d'orientation à l'intention des États parties et des signataires sur le partage d'informations et d'expériences en matière de :

- **la participation de la société à la prévention et à la lutte contre la corruption ;**
- **les effets néfastes de la corruption sur les femmes et les jeunes ; et,**
- **le rôle joué par les femmes et les jeunes dans la prévention et la lutte contre la corruption.**

Dans sa résolution 10/1, intitulée « Atlanta 2023 : promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la lutte contre la corruption », la Conférence a réaffirmé ce qui suit :

"la participation active de la société fait partie intégrante des efforts déployés par les États pour prévenir et combattre la corruption et promouvoir la transparence, l'intégrité et la responsabilité",

et a exhorté les États parties à :

« mettre en place et appliquer effectivement des politiques et des pratiques, dans la mesure de leurs moyens et conformément aux principes fondamentaux de leur droit interne, qui permettent aux individus et aux groupes n'appartenant pas au secteur public, tels que la société civile, les organisations non gouvernementales et communautaires, le secteur privé, les milieux universitaires et les médias, de contribuer à cet égard et de promouvoir ainsi la responsabilisation, notamment par l'application intégrale et effective de l'article 13 de la Convention ».

La résolution souligne également l'importance d'impliquer les jeunes dans la prévention et la lutte contre la corruption.

La corruption affecte tous les membres de la société - femmes et hommes, garçons et filles - de différentes manières. Elle entraîne souvent l'exclusion des groupes vulnérables des processus décisionnels et de l'accès aux services publics de base, reproduisant des stéréotypes négatifs et limitant le pouvoir économique et les possibilités d'éducation.

Pour un monde plus sûr face à la drogue, au crime et au terrorisme

Dans sa résolution 10/3, intitulée « Suivi de la déclaration de Marrakech sur la prévention de la corruption », la Conférence a demandé au groupe de travail sur la prévention d'envisager d'inclure, comme thème de discussion lors de sa quinzième réunion, "*les effets néfastes de la corruption sur les femmes et les jeunes et le rôle joué par les femmes et les jeunes dans la prévention et la lutte contre la corruption* ".

Le secrétariat a préparé le questionnaire ci-joint pour donner des indications sur les informations recherchées sur les sujets susmentionnés. Si les informations reçues sont suffisantes, un rapport sera établi en vue de faciliter les débats du quinzième Groupe de travail sur la prévention, qui se tiendra du 28 août au 6 septembre 2024. Sauf indication contraire dans les soumissions, les données seront publiées en ligne et pourront être utilisées pour l'élaboration de publications. Les informations recherchées comprennent des descriptions des bonnes pratiques et des difficultés rencontrés dans l'adoption et/ou la mise en œuvre de ces mesures. La soumission de documents d'appui, le cas échéant, est encouragée, y compris, mais sans s'y limiter, la législation, les règlements, les rapports, les documents politiques et les évaluations.

Participation de la société à la prévention et à la lutte contre la corruption, processus décisionnels inclusifs ; rôle des acteurs non gouvernementaux, des journalistes et des médias

1. Votre pays a-t-il encouragé la participation de la société, y compris des parties prenantes non gouvernementales, des journalistes et des médias, aux activités, programmes et initiatives de lutte contre la corruption, notamment en ce qui concerne les stratégies de lutte contre la corruption ? Dans l'affirmative, veuillez préciser comment.

La France a réaffirmé son engagement en matière d'appui aux Etats partenaires dans le domaine de la lutte contre la corruption en adoptant la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, et en publiant, quelques semaines plus tôt, la Stratégie anticorruption de la France dans son action de coopération (2021-2030) pilotée par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEEAE).

D'une part, **la loi du 4 août 2021** souligne que la France s'engage dans la lutte contre la corruption et elle intervient par des actions de renforcement des capacités, en partenariat avec les gouvernements, les autorités locales et des organisations de la société civile.

D'autre part, la **Stratégie anticorruption de la France dans son action de coopération** a pour objectif de renforcer la coordination des acteurs français compétents. Les principes qui structurent cette stratégie reflètent les traits spécifiques de l'approche française en matière d'anticorruption. L'un de ces principes est la volonté d'y associer toutes les parties prenantes - gouvernements, institutions supérieures de contrôle, collectivités territoriales, société civile, universités, entreprises privées – dans une approche partenariale.

Cette volonté s'exprime dans deux dimensions puisque, d'une part, l'ensemble des institutions françaises concernées a contribué à la rédaction de la Stratégie et, d'autre part, les actions qu'elle contient mettent

l'accent sur une collaboration étroite avec la société civile dans les pays partenaires. La France réaffirme ainsi sa volonté de placer la société civile au cœur de son action de lutte contre la corruption. Une telle démarche concertée dans les pays partenaires facilite l'expression des perceptions et des préoccupations du plus grand nombre, donnant l'impulsion décisive pour que ceux qui peuvent apporter le changement passent à l'action.

Cette approche se concrétise dans certaines des actions qui constituent cette stratégie. Par exemple :

- le financement de la **plateforme de journalistes d'investigations « Organized Crime and Corruption Reporting Project »** (récemment à l'origine de l'enquête *Dubai Papers*) ; le financement apporté depuis 2022 à cette plateforme lui permet notamment de financer des outils informatiques afin de protéger ses journalistes partenaires contre les tentatives d'intrusion informatique et les cyber-attaques ;
- les opérateurs français *Expertise France* et *Civipol* sont – avec leurs homologues allemand et espagnol - acteurs de la mise en œuvre d'un **projet de lutte contre les flux financiers illicites (Securing robust AML/CFT frameworks against Illicit Financial Flows in Sub-Saharan Africa) dont l'action couvre 49 pays sur la période 2024-2028** et intègre une dimension de sensibilisation accrue du public afin de favoriser une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques (formation des OSC/journalistes, formation des forces d'investigation à la protection des lanceurs d'alerte, campagnes de sensibilisation pour le grand public et les décideurs) ; ce projet, mis en œuvre dans le cadre d'une *Initiative Equipe Europe*, est sans précédent tant par son spectre d'action que par le montant de son budget (46.5M euros dont 2.5M de co-financement français).

De plus, un plan national pluriannuel de lutte contre la corruption est en cours d'élaboration : coordonné par l'AFA, il a été rédigé par des groupes de travail interministériels regroupant toutes les administrations et institutions impliquées dans la politique française de lutte contre la corruption. Ses principaux axes ont fait l'objet d'une consultation publique en ligne, dont les réponses ont été analysées et prises en compte pour nourrir la rédaction.

2. Votre pays a-t-il identifié des obstacles à la participation de la société à la prévention et à la lutte contre la corruption ? Dans l'affirmative, des programmes ont-ils été conçus et mis en œuvre pour lever ces obstacles ?

Parmi les obstacles à la participation de la société civile à la prévention et à la lutte contre la corruption, le **manque de financement et de compétences des Organisations de la Société Civile (OSC)** est souvent cité. La **difficulté à constituer des coalitions nationales ou locales entre acteurs complémentaires** est également un facteur handicapant dans la lutte globale contre la corruption.

Ce constat est à l'origine de projets financés par le MEAE et ses opérateurs (AFD et EF), focalisés sur le renforcement de capacités des OSC et la recherche de synergies avec d'autres acteurs de l'anticorruption.

Par exemple :

- le projet « **Collaboration, Action et Dialogue pour Renforcer l'Engagement des ISC et OSC dans l'amélioration de la gestion des finances publiques (CADRE)** » qui doit permettre de renforcer le plaidoyer des OSC au Malawi et en Zambie en renforçant leur partenariat avec les institutions de contrôle des finances publiques ; ce projet financé entièrement par le MEAE (1M d'euros) sera mis en œuvre en 2024-2026 par l'Initiative de Développement de l'Organisation

internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ID-INTOSAI) en partenariat avec *Transparency International* et ses sections nationales en Zambie et au Malawi ; la collaboration entre les OSC et les ISC sera renforcée grâce 1/ au renforcement des capacités de ces acteurs et 2/ d'actions conjointes de communication, de plaidoyer et de participation citoyenne.

- **le projet intitulé « La Lutte contre la grande corruption : un levier essentiel pour protéger les droits humains dans le monde »** mis en œuvre entre 2023 et 2026, sur un financement AFD (participation de 900.000 euros sur un budget total d'1,5 M d'euros), par la Fédération Internationale des Droits Humains (FIDH) en consortium avec *Transparency International* et *Transparency International – France* ; mis en œuvre dans 11 pays (Colombie, Venezuela, Guatemala, République Dominicaine, Palestine, Kazakhstan, Pakistan, RDC, Guinée, Gabon, Gambie) sur trois ans (2023-2026), ce projet doit renforcer la capacité de 23 organisations membres et partenaires de la FIDH et de TI autour de trois grands axes de travail : 1/ aide à l'identification et à la documentation des cas de corruption, 2/ appui technique aux OSC intervenant devant la justice nationale pour dénoncer des faits de corruption, 3/ favoriser les synergies entre OSC intervenant sur les enjeux de lutte contre la corruption et de protection des droits humains.

Le MEAE a également décidé de créer un « **Fonds anticorruption** », doté de 5M d'euros sur trois ans qui s'appuiera sur deux « plateformes anticorruption » (« *UNODC fast-track UNCAC platform* ») dans les Balkans occidentaux et en Afrique de l'Ouest déjà soutenus par le MEAE ainsi que sur les ETI détachés dans ces deux zones. Ce fonds permettra de financer rapidement des projets pilotes, principalement auprès d'acteurs de la société civile et des médias ; le fonds devrait être opérationnalisé à l'automne 2024 et de premiers décaissements devraient intervenir au début de l'année 2025.

Les effets néfastes de la corruption sur les jeunes et le rôle joué par les jeunes dans la prévention et la lutte contre la corruption. Pour chaque réponse, nous vous serions reconnaissants de nous fournir des liens hypertextes vers des documents ou des sites web pertinents, ou tout autre document d'appui.

Bien que la définition officielle de la jeunesse fournie par les Nations Unies se réfère aux personnes âgées de 15 à 24 ans (et en effet, toutes les statistiques des Nations Unies sur la jeunesse sont basées sur cette définition), les Nations Unies reconnaissent que « la définition opérationnelle et les nuances du terme « jeunesse » varient d'un pays à l'autre »¹ en fonction des facteurs socioculturels, institutionnels, économiques et politiques, et s'adaptent aux pays dans lesquels elles opèrent.² L'ONUDC utilise la tranche d'âge de 15 à 30 ans lorsqu'il s'agit d'engager des jeunes en dehors des Nations unies en tant que partenaires et leaders dans leur objectif commun de prévention et de lutte contre la corruption. Conformément à cette définition souple de la jeunesse, nous encourageons les États membres à décider de la définition à laquelle

¹ Nations unies, "Global Issues: Youth", <https://www.un.org/en/global-issues/youth>.

² Résolution 36/81 de l'Assemblée générale ; et Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *S'engager utilement auprès des jeunes* (Paris, 2019).

ils souhaitent se référer et à la préciser dans leurs réponses au questionnaire.

1. Votre pays recueille-t-il des données ventilées par âge sur l'expérience des jeunes en tant que victimes de la corruption ? Veuillez fournir les résultats de toute étude que vous avez menée sur l'impact de la corruption sur les jeunes. Un exemple pourrait être l'impact de la corruption sur l'accès aux opportunités économiques pour les entreprises détenues par des jeunes.

2. Votre pays dispose-t-il d'un enseignement pour les jeunes sur l'intégrité, l'éthique et la lutte contre la corruption au niveau primaire, secondaire, tertiaire ou informel ? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description et des documents à l'appui.

3. Comment votre pays inclut-il de manière significative les jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des efforts de lutte contre la corruption, y compris en relation avec les stratégies nationales de lutte contre la corruption ?

Les effets néfastes de la corruption sur les femmes et le rôle joué par les femmes dans la prévention et la lutte contre la corruption

1. Des études (quantitatives ou qualitatives) ont-elles été entreprises ou des informations ont-elles été recueillies en vue de discerner les effets négatifs de la corruption sur les femmes dans votre pays ? Le cas échéant, veuillez fournir les résultats de ces études ou de ces efforts de collecte d'informations.

2. Votre pays a-t-il promu le rôle des femmes dans la prévention et la lutte contre la corruption ? Cela a-t-il inclus des efforts pour promouvoir la participation et l'engagement significatifs des organisations de femmes et des organisations communautaires qui soutiennent les femmes, ainsi que la coopération avec ces organisations, dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et le suivi de vos programmes de lutte contre la corruption ? Veuillez joindre tout document ou lien hypertexte à l'appui de votre demande, le cas échéant.

Le MEAE finance à hauteur d'un million d'euros la **création, par l'ONUDC, d'une plateforme anticorruption (« UNODC fast-track UNCAC platform ») en Afrique de l'Ouest et au Sahel, couvrant six pays** (Côte d'Ivoire, Sénégal, Tchad, Mauritanie, Niger et Burkina Faso).

Ce projet, développé sur deux ans (2022-2024) doit, en priorité, appuyer les Etats bénéficiaires dans le respect des obligations découlant de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. A cette fin, les Etats bénéficiaires se sont accordés pour définir, fin 2022, une feuille de route commune listant des actions à mener au niveau national ou régional suivant quatre axes prioritaires : Enquêtes financières et renforcement des services d'enquête et de poursuite ; Protection des lanceurs d'alerte et des personnes communiquant des informations ; Renforcement des systèmes d'intégrité ; Recouvrement des avoirs. Par cette feuille de route, **ces Etats reconnaissent également l'importance de l'intégration des dimensions de genre dans la lutte contre la corruption**, comme en attestent plusieurs des actions qui y sont listées (ce document affiche l'ambition, par exemple, d'« *Élaborer un programme de formation continue à l'intention des magistrats et des organisations de la société civile sur le fonctionnement des juridictions compétentes, qui inclut la dimension de genre* » ou d'« *Élaborer des stratégies, des politiques, et des plans d'actions nationaux anti-corruption, y compris une politique ou une stratégie genre dans le cadre de la lutte contre la corruption* »).

Les actions mises en œuvre depuis cette plateforme intègrent donc les questions de genre en assurant la promotion du rôle des femmes dans la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène, notamment dans la législation, la définition des politiques, la recherche et les projets et programmes. Ainsi, un atelier régional (rassemblant des représentants des Etats couverts par la plateforme) portant sur la dimension de genre dans la lutte contre la corruption a été organisé en Côte d'Ivoire, octobre 2023. A l'issue de cet atelier, des recommandations ont été émises afin de mieux intégrer les dimensions de genre dans les quatre axes prioritaires de la Feuille de route de cette plateforme.

Enfin, le « **Fonds anticorruption** » précité **ambitionne également de renforcer la prise en compte des enjeux de genre dans la lutte corruption.**

